RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

1+1 ROLL

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 rue de Budapest – 75009 Paris
108 157 876 RCS Paris

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU…..29/09/2026……..

La soussignée, Madame Lidi ZHONG, agissant en qualité de Présidente de la société 1+1 ROLL (la « Société »),

Vu l'article 10.2 des statuts, qui soumet la cession d'actions à un tiers non actionnaire à l'agrément préalable de la Société, décidé par le Président ;

Vu les notifications de projets de cession adressées à la Société par :

- Monsieur Xingjing WU, portant sur 25 actions numérotées de 226 à 250 au prix de 250 euros ;
- Madame Lidi ZHONG, portant sur 25 actions numérotées de 476 à 500, au prix de 250 euros ;

au profit de Monsieur Lai WANG, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] tiers non actionnaire (le « Cessionnaire »),

A pris la décision suivante :

DÉCISION UNIQUE – Agrément du Cessionnaire

La Présidente agrée Monsieur Lai WANG en qualité de nouvel associé de la Société en qualité de cessionnaire des 50 actions visées ci-dessus, aux conditions notifiées.

La présente décision vaut notification de l'agrément aux cédants. Les cessions seront régularisées par ordres de mouvement signés des cédants et inscrites au registre des mouvements de titres de la Société.

Il est précisé qu'à l'issue de ces cessions, le capital social de 5 000 euros, divisé en 500 actions, sera réparti comme suit :

- Madame Lidi ZHONG propriétaire de 225 actions
- Monsieur Xingjing WU propriétaire de 225 actions
- Monsieur Lai WANG propriétaire de 50 actions

INTERVENTION DE L'AUTRE ASSOCIÉ

La Présidente étant elle-même cédante, Monsieur Xingjing WU, seul autre associé de la Société, intervient aux présentes et déclare avoir pris connaissance des projets de cession et approuver l'agrément de Monsieur Lai WANG.

Le présent acte est signé électroniquement conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil. Chacun des signataires ci-dessous déclare signer électroniquement le présent document par le biais du service https://yousign.com/, reconnaissant à leur signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et conférant date certaine à celle attribuée à la signature du présent document par le service https://yousign.com/.

[redacted]

[redacted]

ant

« Lu et approuvé »